

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANT MALADE - (N° 4424)

AMENDEMENT

N ° AS12

présenté par

M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo et Mme Chapelier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.